



Aux services cantonaux du cadastre

Référence: 2101-05
Dossier traité par: Robert Balanche
Wabern, le 12 août 2010

MO Express no 2010 / 05

Renouvellement de la convention pour le «Géoportail de la MO»

Madame, Monsieur,

Dans le courant de l'année 2008, nous avons ratifié la convention relative au projet Géoportail de la MO qui avait une durée limitée au 31 décembre 2010.

L'utilité de ce géoportail pour les besoins de la Confédération est aujourd'hui avérée et nous désirons continuer à offrir ce service au delà de 2010, raison pour laquelle nous vous soumettons en annexe une nouvelle convention pour les années 2011 et suivantes. Dans les faits nous réévaluerons la nécessité d'offrir un tel service dès que les cantons seront à même de proposer un service équivalent aux offices fédéraux (sous la houlette de la CIGEO par exemple).

La première phase 2008 – 2010 a été riche en enseignements, malheureusement pas toujours positifs. Nous devons, par exemple, faire un effort dans la qualité et l'actualité globale des données de la MO mises à disposition, ainsi qu'au niveau des performances du système.

Comme remède à ces problèmes nous prévoyons notamment:

1. D'intensifier les contrôles des données et d'augmenter le nombre de livraisons ; pour ce faire, nous vous demandons de nous mettre à disposition vos données contrôlées selon le modèle de données fédéral MD.01-MO-CH, version 24, par commune, au minimum une fois par mois.
2. Pour améliorer la performance du système, nous prévoyons une adaptation des processus de visualisation des données.



Précisons encore que cette convention règle uniquement les aspects techniques et financiers de la mise à disposition des données des cantons pour le Géoportail de la MO. Il n'est aucunement question de droits d'accès pour des organismes autres que ceux de la Confédération ou pour des tiers. Ceci devra faire l'objet, au besoin, d'une convention séparée.

L'ingénieur géomètre de la D+M compétent pour votre canton prendra prochainement contact avec vous pour finaliser cette convention et y apporter les éventuelles petites adaptations inhérentes à vos particularités cantonales. Le but est de finaliser et signer cette convention au plus tard au 30 septembre 2010.

M. Robert Balanche (geoportal@cadastre.ch) se tient quant à lui à votre disposition pour répondre à vos questions d'ordre technique.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Direction fédérale des mensurations
cadastrales
Technologie et développement

Fridolin Wicki
Responsable

Robert Balanche
Responsable

Projet de la convention pour votre canton, y compris annexes